

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE,
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :**

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation peut le faire au bureau de la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon, aux heures habituelles d'ouverture situé au 430, rue Hôtel de Ville, Saint-Henri-de-Taillon.

Toute demande de révision, prévue par la section du chapitre X, concernant le rôle doit être déposée avant le 1^{er} mai suivant, au bureau de la MRC de Lac Saint-Jean-Est, au moyen de la formule prescrite à cet effet, et, à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

**DONNÉ À SAINT-HENRI-DE-TAILLON CE 14^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX
MILLE VINGT-SIX.**



Kathy Tremblay
Directrice générale & Greffière-trésorière